

Descriptif du module 4

Domaine : Santé
Filière : Ostéopathie
Orientation :

1. Intitulé du module Intégration ostéopathique et diagnostique II 2024-2024

Code :
S.OS.SO.1104.FD.24

Type de formation :

Bachelor Master MAS DAS CAS Autres : ...

Niveau :

Module de base
 Module d'approfondissement
 Module avancé
 Module spécialisé
 Autres : ...

Caractéristique :

Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25 du règlement relatif à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO.

Type :

Module principal
 Module lié au module principal
 Module facultatif ou complémentaire
 Autres : ...

Organisation temporelle :

Module sur 1 semestre
 Module sur 2 semestres
 Semestre de printemps
 Semestre d'automne
 Autres : ...

2. Organisation

Crédits ECTS
5

Langue principale d'enseignement :

Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres : ...

3. Prérequis

Avoir validé le module
 Avoir suivi le module
 Pas de prérequis
 Autres : ...

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

- A. Rôle Expert : Am1 Am2 Am3
B. Rôle Communicateur-trice : Bm1 Bm2 Bm3
C. Rôle Collaborateur-trice : Cm1 Cm2 Cm3
D. Rôle Manager : Dm1 Dm2 Dm3
E. Rôle Promoteur-trice de la santé : Em1 Em2 Em3
F. Rôle d'apprenant-e et formateur-trice : Fm1 Fm2 Fm3
G. Rôle professionnel-le : Gm1 Gm2 Gm3

Voir le document : Intégration Ostéopathique 2022-2027.pdf

5. Contenu et formes d'enseignement

Voir le document : Intégration Ostéopathique 2022-2027.pdf

Modalités pédagogiques : Cours magistraux Ateliers Self-learning

6. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation : Oral Examen écrit QCM QAD Dossier écrit ECOS 2

L'évaluation du module se fait sur plusieurs postes. Le taux de réussite pour chacun de ces postes doit être de 60% minimum, faute de quoi l'examen est échoué et le module non validé.

Les postes évalués du module 4 sont : ostéopathie structurelle-ostéopathie viscérale-examen clinique.

La présence à tous les cours est obligatoire (> 80%).

7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible

Pas de remédiation

Répétition : Appréciation ECTS = F

Modalités : L'étudiant-e a le choix de refaire l'examen lors de la session de rattrapage ou de suivre à nouveau le module avant de se représenter à l'examen.

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir l'appréciation comprise entre A et E en cas de réussite, ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière ainsi que l'exmatriculation.

En cas de répétition du module, la dernière version du descriptif de module fait foi.

8. Remarques

9. Bibliographie

10. Enseignant-e-s

Martin Spring

Anne Balmer Vorms

Jean-Baptiste Pellissier

Reto Luegstenmann

Marcel Paturel

Marco Gabutti

+ intervenants invités pour des conférences

Nom du responsable de module :
Marcel Paturel

Descriptif validé le
16 septembre 2024

Descriptif validé par
Pierre Frachon Sandro Fossetti

 